

1993

- 19 février Le Groupe spécial du GATT sur le Code des subventions remet son rapport final aux membres du Comité du Code des subventions. Le Groupe spécial arrive à la conclusion que les États-Unis ont violé leurs obligations internationales en matière de commerce lorsqu'ils ont eu recours à l'article 301 du *Trade Act* pour imposer un cautionnement provisoire; en revanche, le Groupe spécial estime que les États-Unis détenaient suffisamment d'éléments de preuve pour ouvrir une enquête en vue de l'éventuelle application de droits compensateurs.
- 6 mai Le groupe spécial sur le subventionnement constitué en vertu du Chapitre 19 de l'ALE présente ses conclusions et ordonne au DOC de revoir ses conclusions concernant les éléments clés de cette affaire.
- 26 juillet Le groupe spécial sur le préjudice constitué en vertu du Chapitre 19 de l'ALE présente ses conclusions.